

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

ACTI-BAT
ENLEVEMENT CENTRALE RECY

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/08/2026	F01260800265	412750	F01260800265	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	DEPART - DEPART					
NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	1	M3	123.50	123.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1	UN	1.50	1.50	20 %
506	TAXE CARBONE	1	UN	1.50	1.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1	UN	4.00	4.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	1	UN	3.02	3.02	20 %

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 31/08/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	133.52 €
Total TVA :	26.70 €
Total TTC :	160.22 €
RESTE A PAYER :	160.22 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260800265	F01260800265	31/08/2026	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
03/08/2026	001129082	412750	NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	1	M3
03/08/2026	001129082	412750	552	ECO-PARTICIPATION	1	UN